



LA VACCINATION CONTRE LA COVID19 pour les plus de 75 ans

Cette fiche technique synthétise les informations et connaissances à ce jour, à l'appui des données des autorités sanitaires. ELLE NE REMPLACE PAS UNE DEMARCHE AUPRES DE SON MEDECIN TRAITANT POUR TOUTE INFORMATION ET SURTOUT POUR UNE INDICATION MEDICALE INDIVIDUELLE.

Quels sont les objectifs de la vaccination ?

Le premier objectif de la vaccination, c'est de **faire baisser le nombre des formes graves de COVID-19**. Les résultats des études cliniques des candidats vaccins semblent converger pour démontrer que la vaccination permet de réduire massivement la mortalité due au virus et à ses formes graves mais à ce jour **aucune indication solide sur la réduction de la contagiosité n'est établie**.

Quels sont les grands principes de la stratégie vaccinale ?

- ▶ **Le libre choix des patients**
- ▶ **La gratuité du vaccin**
- ▶ **La sécurité** : la vaccination se fera dans le respect de toutes les règles qui encadrent l'utilisation des produits de santé.

Quels sont les vaccins disponibles ?

Pour le vaccin de Pfizer/ BioNtech, l'Agence Européenne du médicament (EMA) a donné son autorisation d'utilisation en Europe fin décembre et pour le vaccin du laboratoire Moderna, l'autorisation a été donnée le 6 janvier 2021. Ces vaccins « à ARN messager » ou ARNm contiennent une partie des « instructions » du virus responsable de la COVID-19. Ces instructions permettent aux cellules du corps de fabriquer une protéine spécifique du virus, reconnue par l'organisme. L'organisme réagit alors en produisant des défenses naturelles contre cette infection, mais sans que la maladie se développe. Les vaccins à ARN ont fait l'objet de recherches depuis plus de 20 ans. D'autres vaccins seront disponibles dans les mois qui viennent.

Où se faire vacciner?

Pour consulter la liste des centres à partir du 18 janvier:

<https://sante.fr/carte-vaccination-covid>

<https://www.doctolib.fr/centre-depistage-covid/paris?page=3>

les plateformes keldoc et maiia devraient également permettre de prendre rendez vous

Combien d'injections et quel délai entre les injections ?

2 injections espacées de 3 à 6 semaines du même vaccin.

Faudra-t-il toujours porter un masque une fois vacciné ?

En l'état des connaissances, les vaccins aujourd'hui disponibles ou en cours de développement **réduisent la sévérité des symptômes, mais pas la contagiosité**. On devra donc continuer de porter un masque et respecter les gestes barrières

Quand sera t on immunisé ?

Une **protection individuelle** survient **7 à 15 jours après la 2^{ème} injection** du vaccin. L'immunité collective pourrait être acquise quand 70 % de la population sera vacciné.

Faudra t il se faire vacciner si on a eu la COVID ?

La Haute autorité de santé estime dans ses recommandations du 17 décembre, qu'il n'y a pas lieu de vacciner systématiquement les personnes ayant déjà développé une forme symptomatique de la COVID. Toutefois, ces personnes doivent pouvoir être vaccinées, il est alors préférable de respecter un délai minimal de 3 mois à partir du début des symptômes.

Comment seront surveillés les vaccins contre la COVID ?

Dans le cadre de la campagne nationale de vaccination contre la COVID-19, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) met en place un dispositif spécifique de surveillance renforcée des effets indésirables des vaccins anti-Covid-19 sur le territoire français. Ce dispositif s'intègre dans le plan de gestion des risques coordonné par l'Agence Européenne des Médicaments (EMA). Sur signalement-sante.gouv.fr, les professionnels de santé ou les usagers pourront signaler tout effet indésirable à la suite d'une vaccination.

Pour en savoir plus sur la vaccination

Le site du [ministère des Solidarités et de la Santé](https://solidarites-sante.gouv.fr), pour s'informer sur les politiques vaccinales et le Covid-19.

Le site de la [Haute autorité de Santé \(HAS\)](https://www.has-sante.fr), pour s'informer sur les recommandations vaccinales.

Le site vaccination-info-service.fr, pour s'informer sur la vaccination.

Le site de [l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé](https://www.ansm.fr) pour s'informer sur l'autorisation des essais cliniques et la sécurité des vaccins.

Le site [l'Institut national de la santé et de la recherche médicale \(Inserm\)](https://www.inserm.fr) pour s'informer sur la recherche médicale.